

COMMUNE D'AURIBEAU

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Par arrêté municipal n°2025ARU014 en date du 8 septembre 2025, et par délibération n° CC-2025-077 en date du 19 juin 2025, de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Monsieur le Maire de la Commune d'Auribeau et Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ont ordonné l'ouverture des enquêtes publiques :

- sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- et sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune d'Auribeau,

A cet effet, Monsieur Michel MORIN Colonel (E.R.), a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes en tant que Commissaire Enquêteur.

Les enquêtes se dérouleront à la Mairie d'Auribeau, du lundi 29 septembre 2025 au mercredi 29 octobre 2025 inclus.

Les dossiers seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, les jeudis après-midi de 13 h à 17 h, et à titre exceptionnel le lundi 29 septembre 2025 de 9 h à 12 h, le samedi 25 octobre 2025 de 14 h à 17 h et le mercredi 29 octobre de 14 h à 17 h,

Ou sur site dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6636> pour le Plan Local d'Urbanisme et <https://www.registre-dematerialise.fr/6637> pour le projet de révision du Zonage d'Assainissement des eaux usées et sur la plateforme de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon :

www.paysapt-luberon.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie d'Auribeau les :

Lundi 29 septembre 2025 de 9 h à 12 h

Samedi 25 octobre 2025 de 14 h à 17 h

Mercredi 29 octobre 2025 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement pourront être consignées sur les deux registres d'enquêtes déposés en Mairie. Elles peuvent être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur en Mairie d'AURIBEAU Rue Saint-Pierre 84400 AURIBEAU, ou sur les adresses mails suivantes : enquete-publique-6636@registre-dematerialise.fr pour le projet Plan Local d'Urbanisme et enquete-publique-6637@registre-dematerialise.fr pour le projet de révision du Zonage d'Assainissement des eaux usées.

A l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultées en Mairie, dès réception. Les projets d'élaboration du PLU et de révision du zonage d'assainissement des eaux usées pourront éventuellement être modifiés. Les décisions d'adoption des documents seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal de la Commune d'Auribeau concernant le PLU et de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon concernant le schéma directeur d'assainissement.